

La grande majorité des élèves fréquentaient un établissement d'enseignement public avant la pandémie

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 15 octobre 2020

Plus de 5,6 millions d'élèves au Canada étaient inscrits à un programme d'enseignement primaire ou secondaire en 2018-2019, avant le début de la pandémie de COVID-19. Ces élèves fréquentaient des établissements d'enseignement publics, privés ou indépendants ou encore suivaient un enseignement à domicile.

Au cours de la même année scolaire, plus de 380 000 élèves ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement secondaire canadien.

En raison de la pandémie de COVID-19, les élèves ont fait face à des changements importants en ce qui concerne leur éducation, puisque la plupart des élèves ont suivi un apprentissage à distance à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Les parents et les élèves ont soupesé les options offertes pour l'année scolaire 2020-2021, y compris le retour à un enseignement en classe, l'apprentissage à distance ou encore le passage d'un établissement d'enseignement public à un établissement d'enseignement privé ou l'enseignement à domicile. Les résultats de 2018-2019 de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire peuvent être utilisés comme données repères, afin d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les inscriptions et l'obtention des diplômes.

Les effectifs inscrits à un programme d'enseignement primaire ou secondaire en 2018-2019

Au Canada, la loi oblige les enfants à être scolarisés à partir de 5 ou 6 ans, et ce, jusqu'à l'âge de 16 ou 18 ans, selon la province ou le territoire. On a dénombré 5 675 691 élèves suivant un programme d'enseignement primaire ou secondaire au Canada en 2018-2019. La fréquentation scolaire étant une exigence juridique, les variations des inscriptions reflètent les variations de la population d'âge scolaire. Pour consulter une représentation visuelle des données sur les effectifs, consultez la page « [Effectifs des écoles primaires et secondaires : outil interactif](#) ».

La grande majorité des élèves fréquentent un établissement scolaire public

La grande majorité des élèves (91,8 %) fréquentaient un établissement d'enseignement public en 2018-2019. Cela représente une hausse de 1,0 % par rapport à l'année scolaire précédente et reflète l'augmentation estimée de 1,1 % de la population des jeunes âgés de 5 à 18 ans au cours de cette période.

Au cours de la même année scolaire, 7,5 % des élèves fréquentaient un établissement d'enseignement privé ou indépendant au Canada. La Colombie-Britannique (13,1 %) et le Québec (9,6 %) ont enregistré les proportions les plus élevées de leurs élèves fréquentant ces types d'établissements.

Dans le cadre de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS), la définition d'un établissement d'enseignement privé ou indépendant n'est pas fondée sur la source de financement, mais plutôt sur la gouvernance par des particuliers ou des groupes privés. Les types d'établissements faisant partie du secteur des établissements d'enseignement privés ou indépendants varient selon la province ou le territoire. Au Manitoba, par exemple, ce secteur comprend les établissements d'enseignement catholiques, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres provinces et territoires.

Bien que les effectifs des établissements d'enseignement publics aient augmenté approximativement au même rythme que la population d'âge scolaire, les effectifs des établissements d'enseignement privés et indépendants ont augmenté à un rythme plus de deux fois supérieur au rythme de celle-ci, ayant enregistré une hausse de 2,5 % de 2017-2018 à 2018-2019.



En raison du taux de croissance plus élevé observé dans le secteur des établissements d'enseignement privés ou indépendants par rapport au secteur des établissements d'enseignement publics, la proportion d'élèves des établissements privés ou indépendants a augmenté, passant de 7,1 % en 2014-2015 à 7,5 % en 2018-2019. À titre de comparaison, la proportion d'élèves des établissements d'enseignement publics a diminué, passant de 92,3 % à 91,8 % au cours de la même période.

La pandémie de COVID-19 s'est accompagnée d'un accent de plus en plus porté sur l'enseignement à domicile et l'apprentissage à distance. L'enseignement à domicile est une autre méthode d'apprentissage utilisée hors d'un environnement scolaire, dans le cadre de laquelle les parents donnent les cours à leurs enfants et gèrent leurs programmes d'études. Il ne comprend pas l'apprentissage à distance ou en ligne, fourni par l'établissement scolaire. Très peu d'élèves canadiens (0,7 %) suivaient un enseignement à domicile en 2018-2019.

Un plus grand nombre d'élèves poursuivront peut-être leur apprentissage à la maison au cours de la pandémie de COVID-19, et de récentes études ont révélé que certains élèves pourraient rencontrer des difficultés pour se connecter à l'établissement scolaire à distance et que les parents s'inquiètent de la réussite scolaire des élèves. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'étude [Pandémie de COVID-19 : La fermeture des écoles et la préparation des enfants à l'apprentissage en ligne](#) et l'étude [Les parents soutenant l'apprentissage à la maison pendant la pandémie de COVID-19](#).

Tableau 1
Nombre et proportion d'élèves dans les écoles primaires et secondaires, selon le type d'école, Canada, provinces et territoires, 2018-2019

	Écoles publiques		Écoles privées ou indépendantes		Enseignement à domicile	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Canada¹	5 212 908	91,8	425 043	7,5	37 737	0,7
Terre-Neuve-et-Labrador	64 188	98,2	1 005	1,5	147	0,2
Île-du-Prince-Édouard	20 361	97,1	441	2,1	171	0,8
Nouvelle-Écosse	120 606	95,7	4 179	3,3	1 263	1,0
Nouveau-Brunswick	97 893	97,9	1 257	1,3	834	0,8
Québec ²	1 231 077	90,0	131 910	9,6	4 149	0,3
Ontario	2 040 483	92,8	150 666	6,8	8 565	0,4
Manitoba ³	186 522	91,3	14 022	6,9	3 708	1,8
Saskatchewan ⁴	184 413	95,9	5 217	2,7	2 625	1,4
Alberta	673 788	93,9	30 270	4,2	13 689	1,9
Colombie-Britannique ⁴	568 983	86,6	86 079	13,1	2 307	0,4
Yukon	5 448	97,0	171	3,0
Territoires du Nord-Ouest	8 493	98,7	111	1,3
Nunavut ⁵	10 653	100,0

. indisponible pour toute période de référence

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les totaux du Canada reflètent les données des provinces et territoires qui ont déclaré des données.

2. Le Québec inclut les programmes généraux pour les adultes et les programmes de formation professionnelle, en plus des programmes réguliers pour les jeunes.

3. Le Manitoba inclut les élèves des écoles catholiques dans la catégorie « écoles privées ou indépendantes ».

4. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique incluent les programmes généraux pour les adultes, en plus des programmes réguliers pour les jeunes.

5. Le Nunavut inclut les élèves en enseignement à domicile (généralement moins de 10 élèves) dans la catégorie « écoles publiques ».

Note(s) : Les effectifs représentent le nombre d'élèves inscrits aux programmes au début de l'année scolaire (en septembre ou aussitôt que possible par la suite).

Tous les nombres, y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire; par conséquent, la somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux en raison des valeurs arrondies. Les calculs ont été effectués à partir des valeurs non arrondies. Les données sont sujettes à révision.

Source(s) : Tableau [37-10-0109-01](#).

Augmentation des effectifs des programmes de langue officielle seconde dans les établissements d'enseignement publics

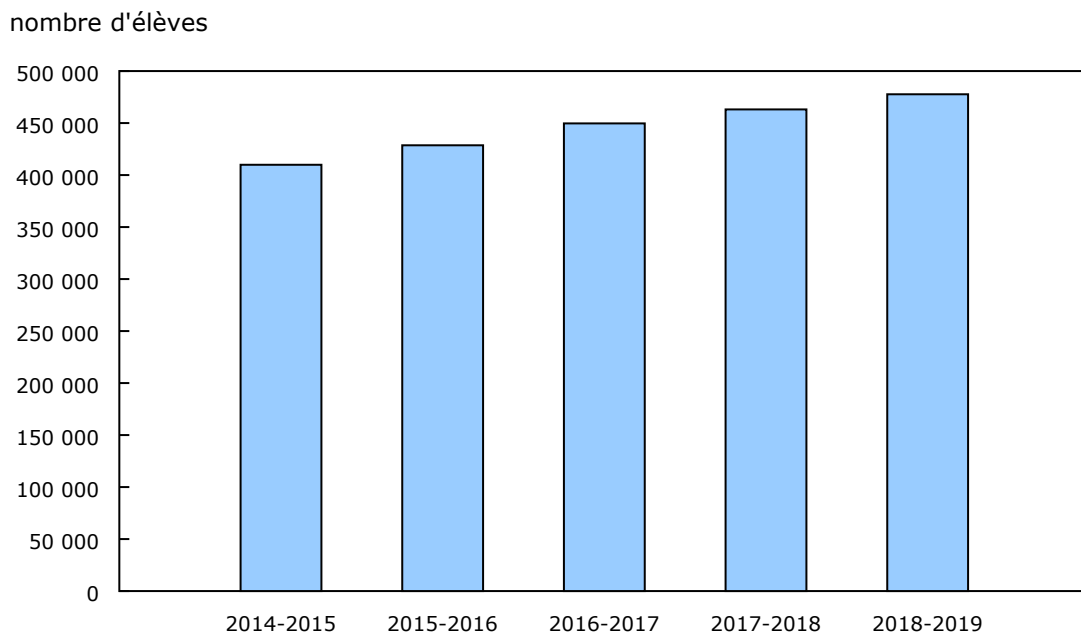
Comme le Canada est un pays officiellement bilingue, la population canadienne gagne à être capable de parler le français et l'anglais. En 2018-2019, un peu moins de la moitié des élèves des établissements d'enseignement publics du Canada (2 492 223) apprenait leur deuxième langue officielle, proportion demeurée relativement constante ces dernières années. Ce groupe comprend des élèves apprenant le français ou l'anglais dans le cadre de programmes réguliers de langue seconde, lorsque cette langue est enseignée comme matière dans le cadre

des programmes réguliers proposés. Il comprend également les élèves inscrits à des programmes d'immersion en français, dans le cadre desquels le français est la langue d'enseignement au cours d'une grande partie de la journée d'école.

Environ 4 élèves sur 5 apprenant leur deuxième langue officielle (2 014 542) étaient inscrits à des programmes réguliers de langue seconde en 2018-2019, nombre en hausse de 1,5 % par rapport à l'année scolaire précédente.

Les programmes d'immersion en français offrent aux élèves l'occasion de perfectionner leurs compétences linguistiques au-delà des programmes réguliers de langue seconde en proposant divers cours enseignés en français, plutôt que de se concentrer sur les notions de base. On dénombrait 477 681 élèves inscrits en programmes d'immersion en français en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 3,1 % par rapport à l'année scolaire 2017-2018. Les effectifs ont augmenté ou sont demeurés relativement stables dans toutes les provinces et tous les territoires fournissant des données sur les programmes d'immersion en français.

Graphique 1 Effectifs des programmes d'immersion en français dans les écoles primaires et secondaires publiques, Canada



Note(s) : Le Québec et le Nunavut ne déclarent pas de données concernant les effectifs des programmes d'immersion en français.
Source(s) : Tableau 37-10-0009-01.

Sur une période de cinq ans, la proportion d'élèves d'établissements d'enseignement publics inscrits à un programme d'immersion en français a augmenté pour passer de 10,6 % en 2014-2015 à 12,0 % en 2018-2019. De façon similaire aux années précédentes, le Nouveau-Brunswick (25,9 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (25,3 %) ont enregistré les proportions les plus élevées d'élèves en programmes d'immersion en français.

Les types de programmes de langues officielles offerts dans les établissements d'enseignement publics ainsi que le moment où les élèves peuvent s'y inscrire diffèrent selon la province ou le territoire. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, a déplacé le point d'entrée au programme d'immersion en français de la 3^e année à la 1^{re} année pour l'année scolaire 2017-2018, ce qui a contribué à la hausse de 26,5 % enregistrée de 2016-2017 à 2018-2019 pour ces programmes.

Le nombre de diplômés des établissements d'enseignement secondaires varie peu

En 2018-2019, 383 568 élèves ont obtenu un diplôme d'études secondaires au Canada, ce qui représente une hausse de 0,9 % par rapport à un an plus tôt. Comme c'est le cas pour les effectifs, les variations du nombre de diplômés reflètent les fluctuations de la population d'âge scolaire.

Le diplôme d'études secondaires est essentiel à la poursuite de l'enseignement et est généralement considéré comme une exigence minimale pour accéder avec succès au marché du travail. Malgré tout, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les diplômés d'études secondaires peuvent être vulnérables. Une récente étude explorant l'incidence économique potentielle de la pandémie sur les nouveaux diplômés a révélé que les diplômés de l'enseignement secondaire pourraient être touchés. Au cours des cinq prochaines années, on estime que leur perte de revenus potentielle pourrait être plus prononcée que celle des diplômés de l'enseignement postsecondaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'étude [Pertes de revenu potentielles chez les diplômés de niveau secondaire et postsecondaire en raison du ralentissement économique provoqué par la COVID-19](#).

Bien que les données de l'EEPS ne puissent être utilisées dans le calcul des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires, selon une étude de Statistique Canada portant sur ces taux, 89 % des élèves canadiens ont obtenu leur diplôme d'études secondaires au cours des cinq ans suivant l'année où ils ont commencé leur dixième année (« secondaire 3 » au Québec). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'étude [Les résultats des établissements d'enseignement et l'impact de l'apprentissage](#).

Tableau 2

Nombre de diplômés¹ des écoles secondaires, selon le type d'école, Canada², 2017-2018 et 2018-2019

	2017-2018	2018-2019	2017-2018 à 2018-2019
	nombre		variation en %
Total, type d'école	380 322	383 568	0,9
Écoles publiques	341 538	343 410	0,5
Écoles privées ou indépendantes ³	38 784	40 158	3,5

1. En plus des programmes réguliers pour les jeunes, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique incluent les diplômés des programmes généraux pour les adultes. Le Québec inclut les diplômés des programmes généraux pour les adultes et des programmes de formation professionnelle.

2. Les totaux pour « écoles privées ou indépendantes » excluent la Nouvelle-Écosse (données indisponibles) et les territoires (aucune école privée ou indépendante).

3. Le Manitoba inclut les diplômés des écoles catholiques dans la catégorie « écoles privées ou indépendantes ».

Note(s) : Les données représentent le nombre de nouveaux diplômés des écoles secondaires, telles que déclarées par les provinces et les territoires. Tous les nombres, y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire; par conséquent, la somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux en raison des valeurs arrondies. Les calculs ont été effectués à partir des valeurs non arrondies. Les données sont sujettes à révision.

Source(s) : Tableau [37-10-0111-01](#).

Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent communiqué ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS). L'EEPS permet de recueillir chaque année des données agrégées auprès de chaque ministère provincial ou territorial de l'éducation. L'EEPS de 2018-2019, menée en 2020, a permis de recueillir des données pour cinq années scolaires, soit de 2014-2015 à 2018-2019.

Les effectifs représentent les données des programmes des écoles primaires et secondaires publiques et privées ou indépendantes du Canada, ainsi que les données sur les élèves qui reçoivent l'enseignement à domicile, telles qu'elles sont fournies par les provinces et les territoires. Les effectifs représentent le nombre d'élèves inscrits dans les programmes des écoles primaires et secondaires au début de l'année scolaire (en septembre ou aussitôt que possible par la suite).

L'augmentation de la population d'âge scolaire est fondée sur les estimations de la population présentées dans le tableau [17-10-0005-01](#).

Le nombre de diplômés représente les nouveaux diplômés des écoles secondaires publiques et privées ou indépendantes. Les élèves de l'enseignement à domicile qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires sont inclus dans les chiffres des diplômés des écoles publiques ou des écoles privées ou indépendantes. En 2018-2019, neuf provinces ont déclaré des diplômés des écoles secondaires privées ou indépendantes.

Les territoires n'ont pas d'écoles privées ou indépendantes.

Les **écoles publiques** sont les écoles primaires et secondaires qui sont exploitées par des commissions scolaires ou par la province ou le territoire et qui reçoivent leur financement de sources publiques.

Les **écoles privées ou indépendantes** comprennent les écoles primaires et secondaires qui sont dirigées, gérées et administrées par des particuliers ou des groupes privés (p. ex. une église, un syndicat ou une entreprise, ou un organisme étranger ou international) ou un organisme dont le conseil d'administration exerce des pouvoirs comparables à ceux d'un conseil scolaire, et est majoritairement formé de membres non nommés par un organisme public.

Les proportions du financement de sources publiques ou privées d'un établissement ne déterminent pas la classification de son statut public ou privé ou indépendant dans le cadre de l'EEPS. Les écoles privées ou indépendantes peuvent être assujetties à une certaine réglementation ou à un certain contrôle par les autorités publiques, mais ces établissements sont néanmoins classés comme privés ou indépendants, pourvu qu'ils soient assujettis à une autorité privée. La réglementation publique peut s'étendre à des domaines comme le programme d'enseignement, la nomination du personnel, les politiques d'admission et d'autres questions. L'EEPS ne fait pas de distinction entre les établissements privés qui dépendent des fonds publics et les établissements privés indépendants.

L'**enseignement à domicile** est une autre méthode d'apprentissage qui se déroule en dehors d'une école publique ou privée ou indépendante. Il incombe aux parents qui choisissent l'enseignement à domicile de gérer, d'offrir et de superviser les cours et les programmes d'études de leurs enfants. Bien que les élèves recevant leur enseignement à domicile puissent être associés à une école publique ou à une école privée ou indépendante, l'effectif de l'enseignement à domicile est déclaré séparément.

Toute comparaison détaillée entre les provinces et les territoires doit être effectuée avec prudence. La méthode de déclaration des effectifs selon le type d'établissement varie d'une province ou d'un territoire à l'autre. Par exemple, le Manitoba inclut les élèves qui fréquentent une école catholique dans la catégorie « écoles privées ou indépendantes », et le Nunavut inclut les effectifs pour les élèves recevant leur enseignement à domicile (généralement moins de 10 élèves) dans la catégorie « écoles publiques ». Les déclarations selon le type de programme varient aussi d'une province ou d'un territoire à l'autre. Bien que l'ensemble des provinces et des territoires déclarent des données sur les élèves inscrits à des programmes réguliers pour les jeunes, quelques-uns déclarent aussi les effectifs des programmes généraux pour les adultes ou des programmes de formation professionnelle.

Les effectifs dans les programmes de langues officielles, tels que déclarés par les provinces et les territoires, sont présentés pour les élèves inscrits dans les trois programmes suivants. Les « programmes d'immersion en français » sont des programmes où le français est la langue d'enseignement pour les élèves fréquentant des écoles anglophones. Les « programmes réguliers de langue seconde (ou programmes de langue seconde de base) » sont des programmes où le français est enseigné à des élèves fréquentant des écoles anglophones hors du Québec, ou des programmes où l'anglais est enseigné à des élèves fréquentant des écoles francophones au Québec, comme une matière dans le cadre des programmes réguliers proposés. Les « programmes d'enseignement dans la langue officielle minoritaire » sont quant à eux des programmes destinés aux élèves de la minorité de langue officielle de chaque province ou territoire (le français hors du Québec, l'anglais au Québec). Ces programmes permettent aux enfants de la minorité de langue officielle de faire leurs études dans leur langue. Les données sur ces programmes de langues officielles dans les écoles publiques sont présentées dans le tableau [37-10-0009-01](#), tandis que les effectifs dans les programmes de langues officielles dans les écoles privées ou indépendantes sont présentés dans le tableau [37-10-0175-01](#).

Tous les nombres, y compris les totaux, ont été aléatoirement arrondis; par conséquent, les totaux pour le Canada peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles pour les provinces ou les territoires qui les composent. Les calculs ont été effectués à partir des valeurs non arrondies. Toutes les données peuvent faire l'objet d'une révision.

Tableaux disponibles : [37-10-0007-01](#) à [37-10-0009-01](#) , [37-10-0019-01](#), [37-10-0078-01](#), [37-10-0109-01](#), [37-10-0111-01](#), [37-10-0153-01](#) et [37-10-0173-01](#) à [37-10-0179-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5102](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).